

## Bureau Veritas Exploitation SAS

SAINT BRIEUC  
Carré Rosengart  
16 Quai Armez  
22000 SAINT-BRIEUC France  
Téléphone : 02 96 75 09 90  
Mail : frederic.barbe@bureauveritas.com

## A l'attention de Mme LETHU Cynthia

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS  
RUE DU PARC  
22000 ST BRIEUC

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

# Rapport de vérifications de l'état d'entretien et de bon fonctionnement des installations

DE GAZ COMBUSTIBLES DU BÂTIMENT E01 LAMARTINE



Intervention du 03/10/2024

Coordonnées du site :  
Nom du site : E01 LAMARTINE  
Latitude : 48.5193  
Longitude : -2.7613



Lieu d'intervention : E01 LAMARTINE  
21 BOULEVARD LAMARTINE  
22000 ST BRIEUC

Numéro d'affaire : 8195993  
Référence du rapport : 8195993/338.3.1.R  
Rédigé le : 04/10/2024  
Par : Frederic BARBE  
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 2 fiches

## Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification périodique de vos installations.

Ce rapport comprend au minimum deux fiches :

- Une fiche « aspect documentaire » qui mentionne les documents mis à disposition lors de la vérification, la déclaration des modifications apportées à l'installation et les éventuelles observations liées à cette fiche.
- Une fiche « équipement » qui précise le type d'installation et mentionne l'identification de l'établissement, son classement, le texte de référence, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre ainsi que le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

## Rappel des principes d'intervention

La vérification a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les opérations d'entretien, de vérification interne et de nettoyage des conduits d'évacuation des produits de la combustion et de ventilation ;
- la vérification du fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou d'alarme ;
- la vérification des réservoirs de stockage d'hydrocarbures liquéfiés au regard de la réglementation des appareils à pression, des installations classées au regard de la protection de l'environnement et des réservoirs enterrés ;
- la recherche précise et exhaustive des points de fuite éventuelle, si le réseau est jugé non étanche (dans le cas de l'utilisation d'un manomètre ou d'un compteur) ;
- la vérification de la chaufferie et de ses installations vis-à-vis des prescriptions applicables aux installations classées (rubrique n° 2910) ;
- la vérification périodique de l'efficacité énergétique des chaudières.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil ;
- les tests d'étanchéité, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence de fuites sur les canalisations de distribution de gaz.

Le présent document n'est pas un rapport de vérification de la conformité de l'installation.

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **le client doit prendre en compte ces avis et, le cas échéant, remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.**

Enfin, le client doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

	Pictogrammes		
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

## Personne(s) rencontrée(s)

Notre interlocuteur a été accueilli par : Mme LETHU Cynthia.

## Élément(s) objet(s) du présent rapport

### ASPECT DOCUMENTAIRE

❌ Fiche n° 1 : Identification : Aspect documentaire

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

### GAZ COMBUSTIBLES

❌ Fiche n° 2 : Identification : Bâtiment Lamartine

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | E01 LAMARTINE

## ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

### Fiche N° 1 : ASPECT DOCUMENTAIRE

N° interne : Aspect documentaire

**Avis Général** Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

*Point vérifié* *Actions à entreprendre*

#### Ramonage conduit de fumées

6- Carnet de  
maintenance/d'entretien

**Attester du ramonage du conduit de fumées.**

Code Obs. :

FB/200623/132311/0

Date de 1<sup>er</sup> signalement:

20/06/2023

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

### Fiche N° 2 : GAZ COMBUSTIBLES

N° interne : Bâtiment Lamartine

**Avis Général** Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

*Point vérifié* *Actions à entreprendre*

13.1- Etanchéité des  
réseaux de distribution

**Remédier à la fuite sur le raccord amont de la vanne de  
commande du générateur n°1.**

Code Obs. :

FB/130622/161101/0

Date de 1<sup>er</sup> signalement:

13/06/2022

Localisation :

Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.

- ✘ Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

#### Points non satisfaisants (NS) – Actions à entreprendre

6 - Carnet de maintenance/d'entretien:

Type : **Ramonage conduit de fumées**

Code OBS : **FB/200623/132311/0**

**Attester du ramonage du conduit de fumées.**

#### Registre de sécurité

Type :	<b>Registre de sécurité</b>	établi par :	<b>service entretien et maintenance CD22</b>
Présenté :	<b>Oui</b>		

#### Carnet de maintenance/d'entretien

(1)

Type :	<b>Entretien chaudières</b>	établi par :	<b>Société Missenard</b>
Date du document :	<b>12/02/2024</b>	Référence :	<b>livret de chaufferie</b>
Présenté :	<b>Oui</b>		

(2)

Type :	<b>Ramonage conduit de fumées</b>	établi par :	<b>Société Missenard</b>
Présenté :	<b>Non</b>		

#### Suivi des modifications réalisées

Modifications effectuées : **2024: Aucune modification ne nous a été signalée**

**Liste des points applicables**

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après. Ces points sont jugés satisfaisants, sauf avis contraire mentionné plus haut aux paragraphes des points non satisfaisants ou non vérifiés.

Le présent rapport prend en compte les seuls points applicables à vos installations. A ce titre, la numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinue.

4 Registre de sécurité	6 Carnet de maintenance/d'entretien
	9 Suivi des modifications réalisées

«Référentiel» v1 - ASPECT DOCUMENTAIRE

Localisation :

Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.

- ✘ **Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

#### Points non satisfaisants (NS) – Actions à entreprendre

13.1 - Etanchéité des réseaux de distribution:

Code OBS : **FB/130622/161101/0**

**Remédier à la fuite sur le raccord amont de la vanne de commande du générateur n°1.**

#### Points non vérifiés (NV)

2.4 - Compteur:

Code OBS : **FB/031024/143206/0**

**compteur fermé à clé**

#### Description sommaire de l'établissement

##### Généralités

Texte de référence :	<b>Code de la Construction et de l'Habitation</b>	Année de 1ère mise en service :	<b>Non indiquée</b>
Nature de l'établissement :	<b>Etablissement Receptif du Public</b>	Origine du classement :	<b>Procès verbal de la commission de sécurité</b>
Type :	<b>W-L-R-S</b>	Catégorie :	<b>3</b>
Effectif du public :	<b>417</b>		

##### Informations

Sujet	Description
<b>chaufferie</b>	<b>2 chaudières REMEHA P 300 / Punitaire=491 Kw</b>

##### Alimentation / stockage

##### Alimentation

Type de gaz	Emplacement du poste de détente / Comptage	Pression générale de distribution
<b>Gaz naturel</b>	<b>Coffret en limite de propriété</b>	<b>300mbar</b>

##### Bâtiments / Points de pénétration

Bâtiment(s) desservi(s)	Point(s) de pénétration
<b>Bâtiment Lamartine</b>	<b>Directement dans la chaufferie (sous/sol)</b>

**Réseaux****Réseaux extérieurs**Canalisations : **Enterrées, Non apparentes****Organes de coupures - autres accessoires**

Implantation	Type d'organe de coupure	Autres accessoires
<b>Coffret distributeur</b>	<b>Coup de poing distributeur</b>	<b>Détendeur principal 4bar-300mbar, compteur</b>
<b>En façade de la chaufferie</b>	<b>Vanne 1/4 de tour générale sous coffret</b>	

**Réseaux intérieurs**Canalisations : **Apparentes****Local d'utilisation**

Nom du local :	<b>Chaufferie</b>	Appareil(s) desservi(s) - Nb :	<b>2</b>
Type de l'organe de coupure du local :	<b>Vanne 1/4 de tour et électrovanne</b>	Accessoires :	<b>Bouteille d'isolement (x2), tampon, vannes (x2) et filtres et manomètre</b>
Asservissement :	<b>Détection gaz et électrovanne</b>		
Type(s) d'appareils :	<b>Chaudière</b>		
Ventilation du local : amenée d'air :	<b>naturelle</b>	Type d'amenée d'air :	<b>Par grille en paroi extérieure</b>
Ventilation du local : évacuation :	<b>naturelle</b>	Type évacuation :	<b>Par conduit vertical</b>
Evacuation des produits de combustion - Type :	<b>Par conduit de fumée</b>		

**Mesures et essais**Matériel utilisé : **Détecteur électronique portatif de fuite, Produit moussant****Etanchéité des réseaux de distribution**

La vérification de l'étanchéité des canalisations de distribution de gaz est effectuée par une ou plusieurs méthodes décrites ci-dessous:

- **Méthode 1:** Essai d'étanchéité réalisé à l'aide d'un ou plusieurs dispositifs manométriques installés sur le réseau et adaptés à la pression de distribution
- **Méthode 2:** Vérification d'étanchéité réalisée par vérification de la non rotation d'un compteur de gaz (graduation en litre) desservant tout ou partie de l'installation
- **Méthode 3:** Vérification de l'absence de fuite réalisée à l'aide d'un produit moussant ou d'un détecteur de gaz sur les raccords mécaniques visibles et accessibles.

Dans le cadre des essais d'étanchéité, la méthode 1 reste à privilégier sauf dans le cas d'une installation apparente et de petite dimension.

*Les essais ont été réalisés suivant la méthode 1 sur l'ensemble du ou des réseaux*

*Les résultats sont décrits dans le tableau ci-dessous.*

Localisation de l'essai	Pression d'essai (mbar)	Méthode utilisée	Durée de l'essai (min)	Pression en fin d'essai (mbar)	Remarques éventuelles
<b>depuis la vanne de coupure sous coffret extérieur jusqu'aux appareils en chaufferie</b>	<b>300</b>	<b>Méthode 1</b>	<b>10</b>	<b>280</b>	<b>Non satisfaisant</b>



### Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après. Ces points sont jugés satisfaisants, sauf avis contraire mentionné plus haut aux paragraphes des points non satisfaisants ou non vérifiés.

Le présent rapport prend en compte les seuls points applicables à vos installations. A ce titre, la numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinue.

2 Alimentation et stockage	13 Mesures et essais
2.1 Etat général 2.2 Organe de coupure de branchement 2.3 Affichage 2.4 Compteur	13.1 Etanchéité des réseaux de distribution
5 Réseaux extérieurs aux bâtiments	
5.1 Organes extérieurs de coupure de bâtiment 5.2 Canalisations 5.3 Autres accessoires	
7 Réseaux intérieurs aux locaux d'utilisation	
7.1 Organe de coupure du local 7.2 Canalisations intérieures au local 7.3 Raccordement des appareils 7.4 Appareils desservis 7.5 Evacuation des produits de combustion des appareils raccordés 7.6 Ventilation du local 7.7 Autres accessoires	

«Référentiel» v7 - GZ

### Information complémentaire à l'attention du client

7 - Réseaux intérieurs aux locaux d'utilisation > 7.1 - Organe de coupure du local

**Les détecteurs gaz doivent être testés à l'aide d'un gaz étalon, la vérification des plages de fonctionnement des détecteurs gaz est hors mission.**